

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	
M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA	

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Catherine VANDRIESSE	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François HELIE	M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Roland PONSAA	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Site Transvaal - Ravalement de la tour de séchage du SDIS - Convention à passer entre le Grand Dijon et le SDIS**

Par convention du 10 décembre 1998, le Grand Dijon a transféré au SDIS les biens meubles et immeubles constitutifs du centre de secours principal Dijon Transvaal, engageant le SDIS à assurer tous les travaux d'entretien et de grosses réparations nécessaires.

Un avenant à cette convention a été signé le 02 décembre 2013, transférant au Grand Dijon les deux tiers du bâtiment d'habitation ; les biens résiduels restent quant à eux gérés directement par le SDIS suivant la convention du 10 décembre 1998.

Par délibération du 27 juin 2013, le Grand Dijon a validé le lancement d'une procédure pour l'aménagement des locaux transférés. Outre les travaux de remises aux normes intérieures, ce projet prévoit aussi les prestations de rénovation extérieure.

Monsieur le Directeur du SDIS a sollicité à cette occasion le Grand Dijon, afin que la rénovation de la façade extérieure de la tour de séchage dans le prolongement des logements soit réalisée en même temps que les travaux de réhabilitation sus-évoqués.

Le montant des travaux nécessaires au ravalement s'élève à 58 142,20 € HT, et sa maîtrise d'œuvre sera aussi assurée par les services du Grand Dijon. Le SDIS devra rembourser au Grand Dijon la totalité des dépenses hors taxes des travaux et la rémunération de sa mission de maîtrise d'œuvre.

Afin de définir les modalités de remboursement de ces travaux, la passation d'une convention entre le Grand Dijon et le SDIS est proposée.

**LE CONSEIL,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention à passer entre le Grand Dijon et le SDIS pour définir les modalités de remboursement des travaux, annexée au présent rapport, et autoriser le cas échéant à y apporter, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté Urbaine Grand Dijon la convention et, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers ;
- **d'autoriser** Monsieur le Trésorier à encaisser les remboursements de dépenses et honoraires à percevoir au titre de la présente convention.